

Le 13 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 13 avril 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : Mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et Messieurs les conseillers Laurent Marcotte, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : Monsieur le conseiller David Guévin.

Dix-neuf (19) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
67-04-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 18 mars 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer ;
6. Rapport des comités et des activités du mois ;

Administration :

7. Acceptation du plan d'action pour la réduction de gaz à effet de serre (GES);
8. Autorisation paiement final pour les services de consultant Solution crédits carbone;
9. Adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;
10. Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec – les 17, 18 et 19 juin 2015 ;
11. Responsabilité du directeur général et renonciation à tout recours contre la CDNQ;
12. Embauche de Madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2015;
13. Approbation du rapport des activités de sécurité incendie 2014;
14. Période de questions (10 minutes) ;

Travaux publics :

15. Appel d'offres par invitation pour des travaux d'asphaltage;

16. Appel d'offres public pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, dégouts et des chaussées ;
17. Mandat pour arpentage et lotissement du lot 5 230 470;
18. Adjudication de contrat – balayage des rues 2015;
19. Acquisition et installation d'enregistreurs de débordement pour les ouvrages de surverse situés sur les rue Bon-Air et Dauth;
20. Nettoyage du fossé de drainage de la cour arrière de l'École secondaire la Découverte;

Aide financière :

21. Versement d'aide financière pour le Festival Country
22. Versement d'aide financière pour la maison des jeunes L'Eau-Vent;
23. Demandes d'aide financière par l'équipe de soccer Cadet AA et par le 53^e Groupe de Scout de St-Célestin;
24. Période de questions ;
25. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 02 et 18 mars 2015
68-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2015 et que des copies des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 05 et 18 mars 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires et spéciales tenues les 05 et 18 février 2015, tels que rédigés.

5. Adoption des comptes payés et à payer
69-04-2015

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 227 067.42\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés au 31 mars 2015 totalisant 89 935.56\$;
- D'approuver la liste des prélèvements bancaires au 31 mars 2015 totalisant 18 098.79\$;
- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 04 avril 2015 totalisant 58 804.35\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2015 totalisant 60 228.72\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. Acceptation du plan d'action pour la réduction de gaz à effet de serre (GES) 70-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a participé au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a réalisé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire lesdites émissions de GES ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action pour la réduction de GES de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a été déclaré conforme le 01 avril 2015 par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige une copie certifiée d'une résolution adoptée par le conseil de la Municipalité ratifiant la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des GES ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De mettre en oeuvre les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES préparé par le consultant Solution Crédits Carbone suivant les crédits affectés à cet effet au budget.

8. Autorisation de paiement final pour les services du consultant Solution Crédits Carbone 71-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait, par sa résolution numéro 190-06-2011, mandaté la firme Solution Crédits Carbone pour la réalisation de son premier inventaire de gaz à effet de serre ainsi que du plan d'action visant à réduire les émissions de GES dans le cadre du programme Climat Municipalités, pour un montant total du mandat de 21 500\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une première facture #1009-1 de Solution Crédits Carbone, au montant de 5 375.00\$ plus taxes, représentant 25% du mandat ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une deuxième facture #1009-2 de Solution Crédits Carbone, au montant de 10 750.00\$ plus taxes, représentant 50% du mandat ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une troisième et dernière facture #1009-3 de Solution Crédits Carbone, au montant de 5 375.00\$ plus taxes, représentant 25% du mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'AUTORISER, à titre de paiement final, le paiement de la facture #1009-3 de Solution Crédits Carbone pour la préparation du plan d'action visant la réduction des émissions de GES dans le cadre du programme Climat Municipalités, au montant de 6 179.91\$, taxes incluses.

9. Adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Sujet reporté à la prochaine assemblée du conseil.

10. Inscription au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec – les 17, 18 et 19 juin 2015
72-04-2015

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2015, à Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'autoriser madame Carmelle L. Dupuis, directrice générale adjointe à participer au congrès 2015 de l'ADMQ, vendredi, le 19 juin 2015, à Québec, afin de participer au dîner hommage.
- D'autoriser le paiement de la somme de 561.08\$, représentant le coût d'inscription pour ce congrès.
- D'autoriser le paiement, sur présentation des pièces justificatives, des frais de kilométrage.

11. Responsabilité du directeur général et renonciation à tout recours contre la CDNQ
73-04-2015

CONSIDÉRANT les exigences du Fonds d'Assurance Responsabilité Professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec relativement à la responsabilité d'un notaire qui exerce au sein d'une municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du directeur général dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux conditions prévues aux articles 711.19.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, et ce, même au-delà de la fin du lien d'emploi, dans la mesure où les faits reprochés sont en lien avec son emploi ;
- Que la Municipalité renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la *Chambre des notaires du Québec*, à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec*, ceci, entre autres en faveur de la *Chambre des Notaires du Québec* et du *Fonds* ;
- Que le maire, monsieur Daniel Coutu, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

12. Embauche de Madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2015
74-04-2015

CONSIDÉRANT que la période d'entretien paysager arrive à grands pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'embaucher, à compter du mois de mai 2015 et pour une période d'environ 20 semaines, madame Marie-Pierre Doucet-Houle à titre de «Préposée à l'entretien

paysager» pour l'entretien des propriétés de la Municipalité, le tout aux conditions suivantes :

- Taux horaire 15.30\$;
- 12 heures par semaine.

13. Approbation du rapport des activités de sécurité incendie 2014
75-04-2015

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité doit, à chaque année, approuver le rapport des activités en sécurité incendie réalisées en fonction du plan de mise en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et de ratifier le rapport des activités en sécurité incendie réalisées du 01 janvier au 31 décembre 2014 conformément au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- Que le maire, monsieur Daniel Coutu, la secrétaire-trésorière, madame Carmelle L. Dupuis et le directeur incendie, monsieur Frédérick Marcotte sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 40

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 50

TRAVAUX PUBLICS

15. Appel d'offres par invitation pour des travaux d'asphaltage
76-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire effectuer des travaux d'asphaltage afin d'entretenir et d'améliorer son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres par invitation pour l'exécution de travaux d'asphaltage sur le réseau routier de la Municipalité, aux endroits à être déterminés par l'Inspecteur des travaux publics.

16. Appel d'offres public pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, égouts et des chaussées
77-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit établir un plan d'intervention afin d'établir des priorités dans le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aller en appel d'offres public dans le journal électronique (SEAO), pour ce travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres public dans le journal électronique SEAO pour la fourniture de service professionnel d'ingénierie relativement à la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

17. Mandat pour l'arpentage et le lotissement du lot 5 230 470
78-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer le lotissement du lot 5 230 470 du cadastre du Québec afin d'installer la nouvelle tour de Bell conformément à sa réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De mandater monsieur Raynald Prince, arpenteur-géomètre pour procéder à l'arpentage et au lotissement du terrain où sera installée la nouvelle tour de communication de Bell et d'assumer les frais reliés à cette opération cadastrale ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. Adjudication de contrat – balayage des rues 2015
79-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, le 03 avril 2015, une soumission à deux (2) entreprises afin d'effectuer le balayage et le nettoyage des rues du village en mai prochain;

CONSIDÉRANT que seulement «Les Entreprises Clément Forcier inc.» ont soumis une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de balayage des rues du village aux «Entreprises Clément Forcier inc.» pour un montant forfaitaire de 2600\$, plus taxes.

19. Acquisition et installation d'enregistreur de débordement pour les ouvrages de surverse situés sur les rue Bon-Air et Dauth
80-04-2015

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*, lorsqu'un ouvrage de surverse connaît des périodes de débordements d'eaux usées qui ne sont pas causés par un cas d'urgence, l'exploitant doit installer un enregistreur de débordement pour connaître la fréquence, le moment et la durée de ces débordements ;

CONSIDÉRANT que les ouvrages de surverse de la Municipalité situés rue les rues Bon-Air (poste Caya) et Dauth (poste principal) connaissent, à l'occasion, des débordements ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à deux (2) entreprises afin d'en fournir et d'installer deux (2) enregistreurs de débordement aux endroits problématiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Donavar	3871.10\$ + taxes
Techservice	2700.00\$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de fourniture et d'installation de deux (2) enregistreurs de débordement aux ouvrages de surverse situés sur les rues Bon-Air et Dauth à l'entreprise «Techservice» de Victoriaville pour un montant forfaitaire de 2700\$, plus taxes.

**20. Nettoyage du fossé de drainage de la cour arrière de l'École secondaire la Découverte
81-04-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de la Commission scolaire de la Riveraine une demande de participation pour résoudre une plainte relativement à l'entretien du fossé de drainage situé dans la cour arrière de l'École secondaire la Découverte ;

CONSIDÉRANT que ce fossé est situé sur le terrain de la Commission scolaire de la Riveraine et non sur les terrains de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assume déjà la totalité de l'entretien des fossés sous sa responsabilité en bordure des routes publiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ne pas s'ingérer dans la résolution de la plainte reçue par la Commission scolaire de la Riveraine et de ne pas participer à l'entretien du fossé qui se trouve sur la propriété privée de cette dernière.

AIDE FINANCIÈRE

**21. Versement d'aide financière pour le Festival Country
82-04-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a affecté dans son budget 2015 la somme de 500\$, à titre d'aide financière, pour la tenue du Festival Country du 1 au 5 juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De verser à Drummondville en Fête la contribution financière prévue au budget 2015 au montant de 500\$, pour la tenue du Festival Country qui aura lieu en la Municipalité du 1 au 5 juillet 2015.

**22. Versement d'aide financière pour la Maison de jeunes L'Eau-Vent
83-04-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a affecté dans son budget 2015 la somme de 3000\$, à titre d'aide financière, pour supporter la mission de la Maison de jeunes L'Eau-Vent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De verser à la Maison de jeunes L'Eau-Vent de Saint-Léonard-d'Aston la contribution financière prévue au budget 2015 au montant de 3 000\$.

23. Demandes d'aide financière par l'équipe de soccer Cadet AA et par le 53^e Groupe de Scout de St-Célestin
84-04-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a analysé les demandes d'aide financière de l'équipe de soccer Cadet AA et du 53^e Groupe de Scout de St-Célestin ;

CONSIDÉRANT que ses aides financières ne sont pas prévues dans le budget 2015 de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De ne pas accorder le soutien financier demandé par l'équipe de soccer Cadet AA;
- De ne pas accorder le soutien financier demandé par l'e 53^e Groupe Scout de St-Célestin.

24. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 55

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 05

25. Levée de l'assemblée
85-04-2015

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 05.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général